



## Ampoules LED à condensateur ou transformateur

-----  
Par TommyB

Bonjour,

Je suis locataire et dans mes couloirs j'ai des ampoules LED à condensateur ou transformateur (je ne sais plus).  
3 m'ont lâché en peu de temps, j'ai vérifié il ne s'agit pas des ampoules, mais des blocs en amont (un ami électricien était venu m'en changer un il y a deux ans).

J'aimerais savoir si le changement de ces modules est à ma charge ou à celle du propriétaire ? Sachant qu'il faut tout de même un peu bricoler ce n'est pas une simple ampoule à dévisser...

Merci,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le locataire doit prendre en charge les "menues réparation". Ceci ne veut pas dire qu'il les fait lui même, mais que c'est lui qui les paye.

[url=<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148>]https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148[/url]